

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Georges BAVAUD

Le jugement d'Alexandre Vinet sur le catholicisme

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1987, tome 83, p. 223-231

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Le jugement d'Alexandre Vinet et sur le catholicisme

*L'œcuménisme
n'est pas encore né*

La renommée et le prestige d'Alexandre Vinet (né à Ouchy en 1797 et mort à Clarens en 1847) ont dépassé les frontières du canton de Vaud. Dès l'âge de 20 ans, il donne des cours de français dans la ville de Bâle. Lorsqu'il est appelé par l'Académie de Lausanne en 1837, c'est pour enseigner la théologie pratique. Il a composé de nombreux ouvrages d'ordre littéraire, et, dans le domaine religieux, il donna le témoignage d'une foi profonde. En particulier, il lutta en faveur de la liberté des cultes et il livra un dur combat pour que l'Eglise soit indépendante du contrôle de l'Etat.

Le jugement qu'il porte sur le catholicisme est sévère : « Oui, je crois qu'il faut détruire le catholicisme, non avec le fer des lois, mais avec le glaive de la parole. Je ne recule point devant cette conséquence des principes que j'ai avancés : je dis qu'une Eglise qui par son intolérance est opposée à l'Evangile n'est pas une Eglise chrétienne ; qu'un chrétien doit désirer, demander sa destruction ; qu'il doit y travailler de toutes ses forces, pour la voir remplacée un jour par cette Eglise qui, conformément aux instructions de son Maître, invite à **éprouver toutes choses** et ne connaît de **vérité** que celle qui est unie à la **charité**. »¹

¹ L'ouvrage d'Astié, *Esprit de Vinet*, 1876, est précieux en raison des citations nombreuses qu'il nous offre des œuvres de Vinet. Le livre de Philippe Bridel *La pensée de Vinet*, Payot, Lausanne 1944, contient tout un chapitre intitulé *Catholicisme et protestantisme*. Le texte de Vinet est cité à la page 499. Il est tiré de l'ouvrage *La liberté des cultes*, 1852, p. 297.

Certes, il reconnaît que sur le plan de la foi vécue, on rencontre des catholiques profondément attachés au Christ : « Le véritable réformé n'est point anticatholique, ni, je crois, le vrai catholique antiprotestant ; ils sont tous deux de Christ, s'ils aiment Christ et s'ils se confient en lui ; et les divisions superficielles que l'homme a tracées sur le sol disparaissent dans une unité à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur des âmes chrétiennes. »²

Pourtant, il déclare ailleurs que ces disciples authentiques du Christ, le catholicisme « les produit en dépit de son principe »³.

Or, nous sommes persuadé que si Vinet avait bénéficié de l'ouverture œcuménique de notre temps, il aurait souligné, tout en restant réformé, certaines affinités avec le catholicisme. Par exemple, comme nous allons le voir, sa manière d'envisager les rapports de la liberté humaine avec la grâce divine le rapproche profondément du catholicisme.

Les rapports entre la grâce et la liberté

Vinet estime que le catholicisme est tombé dans un profond naturalisme : « Le catholicisme est une grande transaction avec l'homme naturel ; car à quoi tient de toute sa force l'homme naturel, sinon d'abord à substituer le **faire à l'être**, ou les œuvres à la foi, et puis le mérite à la grâce, ou l'homme lui-même à Dieu ? Ce que l'Evangile est venu lui arracher, le catholicisme veut le lui rendre. De là le sacrifice, de là le prêtre, la hiérarchie, l'Eglise, le système tout entier... »⁴

Ailleurs, il écrit : « Le catholicisme a pour auteur l'homme lui-même ou la nature humaine, qui, ne pouvant tarir ce fleuve, a tenté de le détourner, et, plus ou moins, y a réussi. Un mélange délicat d'autorité et de condescendance... Sublime et vulgaire à volonté, le catholicisme se fait " tout à tous " d'une manière dont saint Paul... serait particulièrement étonné. Dans le sens inférieur du terme, le catholicisme est plus **humain** que l'Evangile. »⁵

² *Le Semeur*, t. II, p. 323. Bridel, p. 498.

³ *Le Narrateur religieux*, t. III, p. 702, Bridel, p. 510.

⁴ *Le Semeur*, t. XII, p. 372.

⁵ *Le Semeur*, t. XV, p. 116. Bridel, p. 500.

Vinet n'a pas fait l'effort d'examiner sans préjugés la doctrine du Concile de Trente, car lorsque le penseur vaudois explique comment s'opère le salut de l'homme, il insiste sur la coopération de Dieu et de la créature.

La primauté de la grâce est soulignée, mais que l'on est loin de l'atmosphère du traité du *Serf arbitre* de Luther.

« C'est Dieu qui convertit : voilà le principe ; mais il convertit l'homme par le moyen de l'homme ; voilà le fait ; je dis de l'homme personnel, vivant, moral. »⁶

Et ailleurs, nous lisons ces lignes : « On a dit que la sagesse chrétienne est d'être tranquille comme si Dieu faisait tout, et d'agir comme s'il ne faisait rien. Disons mieux : disons qu'il fait tout. Il nous a faits nous qui faisons ; il fait en nous la volonté de faire ; il fait par nous tout ce que nous faisons ; mais il le fait par nous et ne veut pas le faire autrement. »⁷

Le catholicisme centre sa doctrine du pardon des péchés sur cette certitude. La conversion, (la *metanoia* biblique), est une condition nécessaire pour être justifié ; nous citons volontiers ce texte des *Actes des Apôtres* 3, 19 : « Repentez-vous donc et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés. » Pourtant, le salut est gratuit parce que la conversion est le fruit de la grâce.

Or, Vinet enseigne la même doctrine : « La repentance est une grâce, car tout est grâce. Nous ne pouvons pas plus, par nous-même et sans Dieu, nous repentir, que nous ne pouvons croire, que nous ne pouvons obéir, que nous ne pouvons persévérer. Cela étant bien reconnu, et reconnu avec bénédiction, disons maintenant que la repentance qui est une **grâce**, n'en est pas moins une **condition** du salut, que le salut n'est offert dans l'Évangile qu'à la repentance, et que la foi qui sauve ne sauve qu'en tant qu'elle implique ou qu'elle produit la repentance. »⁸

Vinet a subi l'influence d'un renouveau dans le protestantisme que l'on appelle le *Réveil*. Mais il précise que l'*antinomianisme* (l'opposition à la Loi) « a été... l'une des faiblesses de notre réveil, et l'un des défauts de la prédication du réveil »⁹.

⁶ *Homilétique*, 1873, p. 20. Bridel, p. 335.

⁷ *Ibidem*, p. 24. Bridel, p. 342.

⁸ *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*, 1854, p. 672. Bridel, p. 339.

⁹ *Ibidem*.

On sait combien les Réformateurs ont insisté sur la certitude **absolue** du salut que doit avoir le chrétien pardonné. A leurs yeux, la foi confesse non seulement le mystère de la miséricorde divine, mais encore celui de ma propre justification accordée par le Seigneur. Or Philippe Bridel résume ainsi la position de Vinet. Il « ne considère nullement " l'inquiétude " comme l'état normal d'une âme chrétienne ; à ses yeux l'assurance et la paix constituent une grâce excellente, qu'on ne peut que souhaiter à soi-même et à ses frères en la foi ; mais — et c'est là-dessus que porte sa controverse : 1^o il ne faut pas présenter la possession de cet heureux état d'âme comme la condition *sine qua non* et la marque d'une vie véritable; 2^o il importe de se dire que l'assurance dont il s'agit a des conditions d'ordre spirituel, qu'elle résulte et ne peut sainement résulter que d'un état réel de communion avec Dieu, en sorte qu'il ne faut pas prétendre à l'établir sur la base, tout extérieure, de ce syllogisme, tant répété par Malan (un théologien néo-calviniste) : Vous croyez que Dieu a décidé de sauver quiconque croirait en son Fils, vous croyez que Jésus est ce Sauveur, donc vous êtes sûr d'être sauvé. »¹⁰

De fait, Vinet, sur ce point aussi, rejoint entièrement la position catholique qui reconnaît que le chrétien peut obtenir la certitude **morale** d'être l'enfant de Dieu. Le dialogue œcuménique aurait conduit Vinet à souligner ces concordances entre ses positions et celles de l'Eglise catholique.

L'antithèse entre la liberté et l'autorité

A plusieurs reprises, Vinet établit une antithèse entre la liberté et l'autorité. « Ce que je repousse absolument, c'est l'autorité. Je puis me féliciter de ne relever que de l'Évangile et de l'Esprit de Dieu, quand je vois des esprits sérieux entraînés par l'autorité humaine dans des erreurs déplorables qui, sans doute, peuvent naître aussi dans l'atmosphère de la liberté, mais en faveur desquelles, au sein du protestantisme, on n'invoquera jamais la prescription. »¹¹ L'allusion au catholicisme est très nette.

Ailleurs, Vinet expose la même antithèse : « Entre les hommes de l'autorité et ceux de la liberté, il y a un fossé que la plus grande spiritualité des deux partis

¹⁰ Bridel, p. 347.

¹¹ *Philosophie religieuse*, 1918, p. 338. Bridel, p. 507.

a peine à combler; le mysticisme l'a pu quelquefois... Mais quand deux hommes ont un attachement de foi, l'un pour le principe de l'autorité, l'autre pour le devoir de l'examen individuel, ils sont téméraires aux yeux l'un de l'autre.»¹²

Cependant lorsque Vinet déclare qu'« un protestant... est un homme qui examine avant de se soumettre »¹³, il ne faut pas commettre un contresens en pensant que ce libre examen s'accomplit à la lumière de la seule raison. Non, l'Esprit est à l'œuvre dans le chrétien :

« Il y a deux manières... de concevoir le christianisme : ou comme le règne de l'autorité visible, ou comme le règne du Saint-Esprit. Le premier de ces systèmes n'exclut pas, il est vrai, le Saint-Esprit, mais le lie, ou ne lui permet point de souffler où il veut ; le second le remet en possession de sa liberté souveraine et toute divine... Le premier dit : L'Eglise est enseignée de Dieu, croyez ce qu'elle croit ; le second dit : Vous êtes tous enseignés de Dieu. Dans le premier système, l'Eglise est une autorité ; dans le second, c'est un secours.»¹⁴

Comment l'Eglise sera-t-elle un **secours** pour le croyant ? En particulier, par la confession de foi qu'elle devra proclamer :

« Toute Eglise qui ne confesse point sa foi n'en a point, tout peuple où il est de principe de taire sa conviction religieuse ne peut être un peuple vrai. Car la franchise sur le fait de la religion est le point de départ de tous les autres. »¹⁵

Et il précise encore que les confessions de foi « ont d'abord été un traité d'alliance défensive, plus tard un signe de ralliement, dans tous les temps un point d'appui utile à retrouver, un document précieux à invoquer. Elles sont tout cela, mais rien de plus. »¹⁶

Quelle sera la lumière qui guidera les rédacteurs de cette confession de foi ? Celle de l'Ecriture dont Vinet proclame **l'autorité** : parlant du protestantisme, il écrit : « Son principe est l'autorité de la Bible, substituée à l'autorité d'un corps. »¹⁷

¹² Astié, *Esprit de Vinet*, t. I, pp. 314-315. Bridel, p. 498.

¹³ *Nouvelles Etudes évang.*, 1862, p. 323, n. 1. Bridel, p. 506.

¹⁴ *Etudes sur Blaise Pascal*, 1936, p. 231. Bridel, p. 410.

¹⁵ Astié, *Esprit de Vinet*, t. I, p. 266. Bridel, p. 489.

¹⁶ *Liberté religieuse et question ecclésiastique*, p. 206. Bridel, pp. 489-490.

¹⁷ Astié, *Esprit de Vinet*, t. I, p. 323. Bridel, pp. 507, 509.

De nouveau, on regrette que Vinet n'ait pas inauguré un dialogue œcuménique. Car, si une divergence majeure le sépare du catholicisme — la question du Magistère ecclésial — un rapprochement des points de vue était possible.

Dans sa polémique, Vinet ne fait pas une distinction importante, celle qui nous conduit à ne pas confondre la foi **confessée** et **prêchée** d'une part et la foi **vécue** d'autre part. Le penseur vaudois reproche au catholicisme de barrer l'accès direct à Dieu par le sacerdoce. « L'Évangile a fait une chose qu'on ne remarque point assez. L'homme, avant lui, n'arrivait à la divinité que sous les auspices du prêtre. L'Évangile a supprimé le prêtre ;... Il n'y a, en un sens, qu'un prêtre, qui est Jésus-Christ ; dans un autre sens, il y en a autant qu'il y a de fidèles. Mais le prêtre proprement dit, tel que l'entendait la religion juive, tel que l'entend le catholicisme, est, à l'égard du christianisme, un véritable non-sens. »¹⁸

Vinet n'a pas vu que sur le plan de la foi **vécue** dans l'amour, il n'existe aucune différence entre le catholique et le protestant, car l'un et l'autre sont en rapport **immédiat** avec le Dieu trinitaire. Et sur le plan de la foi **prêchée**, nous avons tous besoin d'une médiation. Le réformé recourt à celle de la seule Écriture ; le catholique se réfère à la même Écriture mais transmise et commentée par le ministère épiscopal.

Bien plus, pour éviter l'individualisme dans la lecture de la Bible, Vinet a fait l'éloge de la Tradition : il parle de la philosophie « qui peut raisonner sur les faits, mais n'a pas pu les inventer »¹⁹. Et il poursuit : « La révélation dans ce sens est la tradition par excellence, c'est la tradition de Dieu même. Mais c'est encore la tradition de Dieu, ou une tradition divine, que la succession des vies saintes dans l'histoire de l'humanité : ces vies sont le christianisme lui-même, car le christianisme, bien qu'il découle d'une doctrine et qu'il soit écrit dans un livre, n'est pourtant essentiellement ni une doctrine ni un livre, mais une vie jaillissant éternellement du sein même de Dieu. Or, cette vie, perpétuée de fidèle en fidèle, est encore une révélation, une tradition, un témoignage divin. C'est aussi une tradition divine que la parfaite similitude du christianisme avec lui-même. »²⁰ En lisant ce texte de Vinet, on pense

¹⁸ *Ibidem*, t. I, p. 273. Bridel, p. 486.

¹⁹ *Études évangéliques*, 1847, p. 160. Bridel, p. 188.

²⁰ *Ibidem*.

spontanément à la doctrine du II^e Concile du Vatican : « Quant à la Tradition reçue des Apôtres, elle comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi ; ainsi l'Eglise perpétue dans sa doctrine, sa vie et son culte et elle transmet à chaque génération tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit. »²¹

Remarquable nous apparaît l'enseignement de Vinet sur l'incarnation de la révélation dans des événements salvifiques. De nouveau, un rapprochement s'impose avec le II^e Concile du Vatican : « Pareille économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux. »²² Vinet, en d'autres termes, transmet la même intuition : « A ce mot de religion positive on associe, on rattache celui de **révélation**, qui fait naître l'idée d'un enseignement de Dieu aux hommes à qui il découvre ou dévoile des choses qu'ils n'eussent pu connaître sans lui. Cette définition est admissible pourvu qu'on ajoute qu'avant tout Dieu se révèle lui-même et que c'est essentiellement dans ce sens que l'Evangile est une révélation. Dieu se révèle : et non pas en nous disant, mais en nous montrant ce qu'il est. »²³ Vinet parle du « grand **fait** de l'expiation »²⁴ qui est révélateur de l'amour du Père pour les hommes. Il précise encore que Jésus « a incarné la vérité et nous la désincarnons. Il nous a donné des réalités, et nous lui rendons des idées. »²⁵

La Constitution conciliaire *Dei Verbum* nous rappelle que le Christ nous a communiqué la Révélation « par toute sa présence et par la manifestation qu'il a fait de lui-même par paroles et œuvres »²⁶. Dans la même ligne de pensée, Vinet écrivait : « Nous ne croyons pas au christianisme, nous croyons en Jésus-Christ. »²⁷

Evidemment la théologie catholique du XIX^e siècle n'avait pas encore cette conception si profonde de la Révélation. L'enseignement de Vinet sur ce point est d'autant plus remarquable.

²¹ Constitution *Dei Verbum*, n. 8.

²² *Ibidem*, n. 2.

²³ *Philosophie religieuse*, p. 354. Bridel, p. 187.

²⁴ *Discours sur quelques sujets religieux*, 1910, p. 11. Bridel, p. 186.

²⁵ *Ibidem*, p. 395. Bridel, p. 186.

²⁶ Constitution *Dei Verbum*, n. 4.

²⁷ *Etudes évangéliques*, pp. 44-45. Bridel, p. 187.

La critique de la dévotion mariale

Vinet jette un regard très sévère sur la dévotion mariale catholique. « Un Evangile qui adore la Vierge, qui la fait entrer en part de la puissance médiatrice et de la divinité du Messie, est un autre Evangile que celui de Jésus-Christ... Cette corruption du christianisme est, à mes yeux, une des plus funestes inventions de l'Esprit du mal. »²⁸

Il précise encore : « Quant à mon aversion pour le culte de Marie, elle est aussi vive que fondée. Cette corruption du christianisme est, à mes yeux, une des plus funestes inventions de l'Esprit du mal. Elle franchit aujourd'hui toutes les limites. Les grands docteurs catholiques du dix-septième siècle en seraient épouvantés. »²⁹

Et d'ajouter: « Dans un christianisme déjà débilité, le culte de la Vierge a débilité ce qui restait de christianisme. »³⁰

Manifestement, Vinet a méconnu la doctrine authentique du catholicisme sur la mission de Marie. Lorsque nous parlons de l'expiation offerte par le Christ, nous excluons absolument que la Vierge l'ait complétée. En effet, Jésus est **seul** pour constituer, dans l'histoire du salut, la **source** et **l'origine** d'où découlera le salut de l'humanité.

Pourtant, Vinet lui-même, commentant le texte de *Colossiens* 1, 24, écrit à propos de l'Eglise : « Elle ne fait rien par elle-même, mais elle fait par lui tout ce qu'il a fait sur la terre ; elle continue son œuvre, mais par lui et pour lui ; elle est tout le corps, elle n'est pas la tête. »³¹

Dans un dialogue œcuménique, Vinet aurait certainement confessé que l'Eglise, par la grâce du Christ, glorifie le Père lorsqu'elle exerce son sacerdoce baptismal. Or cette œuvre de glorification, c'est le Christ qui l'a inaugurée parfaitement sur la Croix. Si l'on affirme que l'Eglise est associée à la passion du Sauveur, c'est dans le but de respecter cette invitation de saint Paul : « Glorifiez donc Dieu par votre corps » (1 Co 5, 20). Mais cette capacité de glorifier le Père, l'Eglise la tient entièrement de la passion du Christ en

²⁸ *Semeur*, t. XII, p. 174. Bridel, p. 502.

²⁹ *Semeur*, t. XI, p. 288.

³⁰ *Semeur*, t. X, p. 16.

³¹ *Le fidèle achevant les souffrances du Christ. Fragment d'un discours de M. Vinet*, Lausanne 1848, p. 5.

laquelle s'incarne l'offrande du culte parfait en « Esprit et Vérité ». Marie, dans l'Eglise, a glorifié Dieu d'une manière plus profonde que nous, mais ce sacerdoce royal, elle ne l'exerce qu'en dépendance de son Fils comme nous. Dans l'histoire du salut, le Père a voulu être glorifié par tout le Corps mystique, Tête et membres. Mais les membres accomplissent leur liturgie de glorification en vertu même de celle du Christ. Et cet exercice du sacerdoce baptismal a valeur d'intercession auprès de Dieu.

Comme on le voit, de nombreux préjugés séparent encore catholiques et protestants à l'époque de Vinet. De nos jours, le dialogue a permis d'en surmonter plusieurs. Mais la tâche n'est pas achevée et la lecture de la profonde doctrine de Vinet peut nous aider à poursuivre le rapprochement.³²

Georges Bavaud

³² Vinet est si sévère sur la doctrine mariale catholique parce qu'il a lu des extraits de l'ouvrage : *Les gloires de Marie* de saint Alphonse de Liguori. Certaines formules opposant la miséricorde de Marie à la justice de son Fils scandalisent Vinet. Elles sont évidemment malheureuses dans la mesure où on les prend à la lettre. La *Genèse* 18, 16-33 nous montre la puissance de l'intercession d'Abraham luttant contre la justice de Dieu. C'est le même combat que l'on décrit chez certains auteurs catholiques lorsqu'ils opposent la miséricorde de la Vierge à la « colère » de son Fils. Mais le dialogue œcuménique nous invite à renoncer à cette dramatisation de l'intercession de la Vierge. Le risque des contresens est trop grand.